

LE GRAND BLEU

Spectacle vivant
pour les nouvelles générations

Communiqué de presse
Mars 2023

Renouvellement de notre conventionnement d'Intérêt National « Art, Enfance et Jeunesse ».

Le Grand Bleu est très heureux de vous annoncer que son conventionnement d'Intérêt National « Art, Enfance et Jeunesse » vient d'être renouvelé par le Ministère de la Culture pour une durée de 4 ans de 2023 à 2026.

Ce conventionnement est une reconnaissance forte de notre projet artistique et culturel et un gage de confiance du Ministère de la Culture et de l'ensemble de nos partenaires institutionnels.

Nous remercions donc ici nos tutelles, l'ensemble de nos spectateur·rice·s toujours fidèles à notre théâtre et tous les artistes avec qui nous coconstruisons notre projet.

Projet que nous développons autour de la création artistique pour, avec et par les nouvelles générations qui fait du Grand Bleu un lieu de référence et un pôle structurant du secteur de la création jeunesse en France, particulièrement exemplaire en ce qui concerne la participation des enfants et des jeunes à la vie artistique et culturelle.

Cette attribution d'appellation est étroitement liée à la mise en œuvre du programme d'actions porté par Grégory Vandaële, directeur et l'ensemble de l'équipe du Grand Bleu.

Elle se traduira par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la même période.

Contacts presse

Julien De Meyer – Relations presse et assistant communication
communication@legrandbleu.fr

Loïc Linglart – Chargé de communication et relation presse
llinglart@legrandbleu.fr





MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Référence à rappeler :
TR/2023/D/1473/MBL

Paris, le

- 8 MARS 2023

Monsieur le Président,

Vous avez transmis à la préfecture des Hauts-de-France un dossier de demande de renouvellement d'appellation scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) pour le projet développé par le Grand Bleu autour de la création artistique adressée aux enfants et aux jeunes.

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé de lui attribuer, pour la période 2023-2026, l'appellation SCIN, mention « arts, enfance, jeunesse ».

En effet, la qualité de son projet de théâtre pour, avec et par les nouvelles générations, fait du Grand Bleu un lieu de référence et un pôle structurant du secteur de la création jeunesse en France, particulièrement exemplaire en ce qui concerne la participation des enfants et des jeunes à la vie artistique et culturelle.

L'attribution de cette appellation, étroitement liée à la mise en œuvre du programme d'actions porté par Monsieur Grégory Vandaële, directeur, se traduira par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la même période. Pour l'État, cette convention sera signée par Monsieur le Préfet des Hauts-de-France.

Enfin, conformément à l'article 48 de la loi Liberté de Création Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016 qui donne obligation aux entrepreneurs de spectacles vivants détenant une licence de mettre à la disposition du ministre chargé de la Culture leurs informations de billetterie, je rappelle l'obligation de déclarer et renseigner l'outil de remontée des données, dénommé SIBIL (Système d'Information BILletterie), <https://sibil.culture.gouv.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Rima ABDUL MALAK

Monsieur Pierre MATHIOT
Président du Grand Bleu
36, avenue Marx Dormo
59000 LILLE